Image not found or type unknown

# comment defaire une mise sous curatelle

Par **a_melie**, le **20/11/2008** à **21:46**

Bonjour,

Mon frere est atteint d'une maladie psychique et mes parents ont entreprit une mise sous curatelle, avec l'accord de mon frere. Le principe de base etait dans un premier temps de l'empecher de demissionner et de demenager sans arret (qu'il ne perde pas son emploi pour se retrouver en difficulté financiere), dans un deuxieme temps, pour l'inciter à prendre plus regulierement son traitement et d'etre mieux suivit medicalement.

Mon frere reste malgres sa maladie, un tres bon gestionnaire de son capital financier.... et ce que mes parents et moi-meme ne savions pas, c'est que cette curatelle meme la plus simplifiée, ne l'empechera pas de quitter son emploi et de devenir une charge financiere (par soutiens) par ses proches, mais plutot consiste à l'empecher de disposer pleinement de son argent.

La decision de justice est passée dernierement et le curateur doit commencer son travail à compter du 14/11/08. Mais mes parents, en accord avec mon frere, voudraient resilier cet acte. En effet, mon frere travaillant à rouen, mais domicilié chez mes parents dans la manche, se verrait faire 3h de route regulierement pour disposer de son courrier mais surtout pour avoir l'argent necessaire à sa vie quotidienne, à savoir habillement et alimentaire.

Comment faire pour enrailler la decision de justice? y a t'il une protection qui limite juste les "actes de demissions intempestives" et non la supression de la liberter de disposer de son argent?

Merci de vos reponses, ceci est assez urgent... je solicite votre soutiens, et vous implore meme !

Amélie

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés